

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

Avis

23 septembre 2015

**TICOVAC 0,25 mL ENFANTS, suspension injectable en seringue préremplie**

B/1 seringue préremplie en verre de 0,25 mL + 1 aiguille fournie (CIP : en 34009 367 748 2 7)

**TICOVAC 0,5 mL ADULTES, suspension injectable en seringue préremplie**

B/1 seringue préremplie en verre de 0,5 mL + 1 aiguille fournie (CIP : 34009 278 417 0 5)

Laboratoire PFIZER

DCI	Virus de l'encéphalite à tiques inactivé (souche Neudoerfl)
Code ATC (2014)	J07BA01 (vaccin contre l'encéphalite transmise par les tiques)
Motif de l'examen	<b>Inscription</b>
Liste concernée	<input type="checkbox"/> Sécurité Sociale (CSS L.162-17) <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités (CSP L.5123-2)
Indication concernée	« <b>Immunisation active (prophylactique) contre l'encéphalite à tiques</b> »

## 01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

---

AMM (procédure)	Dates initiales (reconnaissance mutuelle) : <ul style="list-style-type: none"><li>- TICOVAC 0,5 mL ADULTES : 21/02/2005</li><li>- TICOVAC 0,25 mL ENFANTS : 07/03/2005</li></ul>
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Liste I

## 02 CONTEXTE

---

Il s'agit de la mise à disposition de nouvelles présentations en seringue préremplie en verre avec aiguille non attachée, en remplacement des présentations actuellement commercialisées (en seringue préremplie en verre avec aiguille attachée).

## 03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

---

**Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :**

### 03.1 Service Médical Rendu

**La Commission considère que le service médical rendu par TICOVAC est important dans l'indication de l'AMM.**

**La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication et aux posologies de l'AMM.**

### 03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

**Ces spécialités n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres présentations précédemment inscrites.**